



Volume 6, N° 20
(Hebdomadaire)

le 17 mai 1978

Ottawa, Canada

Dépôt en Chambre de textes de loi portant sur diverses matières pénales 1

Subventions à la Croix-Rouge 3

Toutes les municipalités rurales du Québec sont admissibles au PAREL . . . 3

Accord canado-japonais en matière de pêche 3

M. Chrétien, président de la BID 3

Stage de perfectionnement offert à des professeurs de l'Ontario 3

Perfectionnement des techniques de diagnostic à l'aide d'iode radioactif . . 4

La Compagnie des travailleurs d'été . . 4

La FILM 1978 sous le signe de la communication 5

Don du Canada au Programme du Commonwealth pour la jeunesse 5

Travailleurs saisonniers antillais 5

Cinquantenaire de l'Institut canadien des affaires internationales 6

Ouverture d'un nouvel hôpital à Laval grâce à une subvention du Fédéral . . . 6

Les forêts, réponse aux besoins énergétiques du Canada 6

Données préliminaires sur les mises en chantier (mars) 6

La chronique des arts 7

Nouvelles brèves 8

Dépôt en Chambre de textes de loi portant sur diverses matières pénales

Le 1^{er} mai, le ministre de la Justice, M. Ron Basford, a déposé en Chambre un texte de loi prévoyant d'importantes modifications à la législation pénale du pays. Il a en outre présenté un texte de loi comportant des mesures redéfinissant les dispositions du Code criminel relatives au viol. Les deux projets de loi viennent s'ajouter aux dispositions déposées le 4 avril dernier se rapportant au droit d'un accusé à subir son procès devant un juge, ou un juge et un jury, parlant sa langue, ou parlant les deux langues officielles.

“Quant aux propositions destinées à améliorer les lois touchant au viol, a dit M. Basford, elles font suite à un nombre considérable d'observations qui m'ont été faites et elles devront être soumises à un examen approfondi de la part des procureurs généraux des provinces et des groupements et mouvements féminins.”

Le bill omnibus

Le “bill omnibus” modifie à la fois le Code criminel, la Loi sur la preuve au Canada, et la Loi sur la libération conditionnelle de détenus. En voici les points saillants:

- *Les solutions de rechange à l'emprisonnement* – Afin de réduire les frais d'incarcération, d'empêcher l'encombrement des prisons et d'assurer l'imposition de sentences mieux adaptées aux diverses situations, les juges auront la possibilité, dans certains cas appropriés et avec le consentement de l'accusé, de choisir parmi différentes solutions de rechange celles qui conviennent le mieux. Ainsi, une personne condamnée pour un délit pourra se voir imposer à titre de sanction l'obligation de rendre des services à la collectivité, de réparer le dommage causé à la victime du délit et aura également la possibilité d'acquitter une amende en exécutant un travail au sein de la communauté.
- *La pornographie* – Les dispositions relatives à la pornographie sont renforcées de manière à tenir compte davantage de la violence et de la dégradation induite de la

personne humaine. Des dispositions supplémentaires interdisent expressément le recours aux enfants ou le déflorément des enfants dans la réalisation de documents pornographiques et définissent ainsi l'obscénité: “Une chose ou un objet est réputé obscène lorsque sa caractéristique dominante est l'exploitation indue du sexe, de la violence, du crime, de l'horreur, de la cruauté ou de la dégradation induite de la personne humaine”.

- *La prostitution* – Des modifications législatives seront déposées relativement à la sollicitation aux fins de prostitution dans un lieu public. La loi modifiée prévoira que les hommes tout autant que les femmes peuvent être accusés de prostitution, que la sollicitation dans un lieu public n'a pas à être pressante ni persistante pour constituer une infraction; dans ce cas une automobile peut être considérée comme un lieu public. En outre, pour ce qui est du déflorément des enfants, sera coupable d'une infraction la personne amenant un garçon ou une fille de moins de seize ans à se prostituer.
- *L'enlèvement d'un enfant par un des conjoints* – Sera désormais coupable d'une infraction la mère ou le père qui enlève son enfant, contrairement aux dispositions d'une ordonnance rendue à l'égard de la garde de cet enfant, ou qui viole les conditions d'une entente concernant la garde de l'enfant.
- *Les mauvais traitements infligés aux enfants* – Lorsque la victime de voies de fait a moins de quatorze ans, le conjoint de la personne accusée est contraignable à titre de témoin aux fins des poursuites intentées relativement à ces voies de fait.
- *Les prêts usuraires* (reconnus comme l'une des opérations du crime organisé) – Désormais, celui qui prête à un taux d'intérêt (y compris tous les frais administratifs connexes) excédant 60 p.c. par année commettra un crime. Certaines lois provinciales déjà en vigueur et le projet de loi fédéral sur la protection des emprunteurs et déposants visent les taux

d'intérêt excessifs inférieurs au "taux criminel" de 60 p.c.

• *Le privilège des communications entre client et avocat* – Comme l'administration de la justice repose sur la possibilité qu'ont les citoyens de consulter un avocat en toute liberté, la loi sera modifiée de manière que les documents saisis dans le bureau d'un avocat en vertu d'un mandat de perquisition soient transmis à la Cour dans une enveloppe scellée pour qu'elle détermine si la police peut ou non en prendre connaissance.

• *La narcomanie* – En application d'un ordre de la cour et pourvu que le centre de désintoxication et le délinquant y consentent, on pourra envoyer un délinquant, condamné pour une infraction et considéré comme narcomane, suivre une cure de désintoxication dans un centre spécial, s'il en est, soit pour purger sa peine, soit en attendant d'être jugé, soit comme condition d'une ordonnance de probation.

• *Les retards entre le début des procédures et le procès* – Les procès en matière d'infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité devront désormais commencer dans les six mois suivant la comparution de l'accusé en cour. Telle est la première mesure prise pour mettre fin aux retards survenant entre le moment du début des procédures et le procès. D'autre part, dans les procès devant juge et jury, le juge pourra rendre toutes les décisions préliminaires utiles avant qu'on ne choisisse le jury.

• *Les transactions fictives* – L'article 340.1 Code criminel, qui se rapporte aux achats et aux ventes d'actions fictives et destinés à créer l'illusion d'un commerce actif, est modifié de manière que le fardeau de la preuve repose dorénavant sur l'accusé (qui devra prouver qu'il n'a pas délibérément créé une fausse impression) et non plus sur la Couronne (qui devait prouver cette intention délibérée).

• *Les abus de procédure* – D'aucuns se sont plaints de l'exercice de la discrétion de la poursuite en matière d'arrêts de procédure du rejet des dénonciations et à la suite de libération à l'enquête préliminaire. Afin d'empêcher les abus, il est prévu qu'on ne pourra reprendre une procédure abandonnée qu'avec l'assentiment écrit des procureurs généraux ou, dans certains cas, des sous-procureurs généraux.

La prise d'otages

La prise d'otages prend une ampleur

grandissante, et le public tient au plus haut point à ce que les criminels puissent être dissuadés d'y avoir recours. Ainsi, il est proposé de doubler la peine applicable, c'est-à-dire de la porter de cinq à dix ans.

* * * *

En déposant le "bill omnibus", M. Basford a signalé que les changements apportés par la nouvelle loi visent des préoccupations majeures exprimées par des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques et par des citoyens, mais qu'ils ne visent pas à imposer un carcan ou une censure rigide à la collectivité canadienne. A cette fin, le projet de loi propose également que le procureur général soit en mesure d'exiger que les procès en matière d'obscénité soient tenus devant un jury. M. Basford a



Globe and Mail

Livres pornographiques saisis par la police.

noté qu'il a pris envers les procureurs généraux provinciaux l'engagement de leur donner toute latitude pour examiner ces propositions avant qu'elles ne soient mises en application.

Il y a dans le projet de loi des dispositions qui augmentent sensiblement les peines à l'égard de la production ou de la diffusion de matières pornographiques. L'amende maximale est fixée à \$100 000.

Relativement à la pornographie mettant en cause des enfants, une addition majeure, qui est proposée parmi les dispositions du Code relatives à l'obscénité, prévoit que de montrer un enfant complètement ou partiellement nu (âgé ou paraissant âgé de 16 ans) "qui se livre ou participe à des actes réels ou simulés

de masturbation, de rapports sexuels, de grossière indécence, de sodomie ou de bestialité, ou qui montre d'une façon indue une partie de son corps d'une façon sexuellement suggestive", constitue une infraction. La peine maximum serait de dix ans d'emprisonnement ou \$100 000 d'amende.

Nul ne peut être trouvé coupable d'obscénité s'il établit que les actes reprochés ont servi le bien public. Cet article veut protéger entre autres les revues de médecine ou les oeuvres possédant une valeur artistique particulière.

La distribution de documents pornographiques mettant en cause des enfants deviendrait un acte criminel spécifique entraînant les mêmes peines que leur production.

De plus, l'article 166 du Code, qui traite du défloremment d'une personne du sexe féminin auquel les parents ou un tuteur ont contribué, serait élargi de façon à prévoir que quiconque amène au défloremment un enfant de l'un ou de l'autre sexe est coupable d'un acte criminel passible de 14 ans d'emprisonnement. Le défloremment inclut des actes tels que le fait d'amener un jeune à avoir des rapports sexuels ou de permettre qu'il se livre à la prostitution.

La réforme des dispositions sur le viol

Les textes déposés réforment en plus les dispositions actuelles du Code en matière de viol.

Le viol sera désormais considéré comme une forme d'attentat à la pudeur. Les infractions où un acte de pénétration aura été commis s'appliqueront à toute victime, peu importe son sexe, et ne seront plus limitées aux cas où la victime est une femme, et comprendront toutes les formes de pénétration et de violence. L'emprisonnement à perpétuité est prévu pour tout acte ayant causé un dommage physique ou psychologique sérieux. D'autre part, lorsque des conjoints sont séparés et que l'un se livre à un attentat sexuel sur la personne de l'autre, l'assaillant pourra être poursuivi en justice.

"Ces mesures visent à faire en sorte que ceux qui se livrent à des attaques sexuelles ne restent pas impunis en raison de crainte ou d'embarras de la part de la victime", a déclaré M. Basford. "Il faut absolument créer un climat favorisant la communication immédiate des incidents de viol. Trop souvent, l'attaquant peut s'en remettre à la crainte qu'éprouve la

(suite à la page 8)

Subventions à la Croix-Rouge

Le Canada a octroyé des subventions de \$360 000 à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge (LSCR) et au Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Une subvention de \$200 000 permettra à la LSCR de venir en aide à quelque 150 000 Katangais de la province zairoise du Shaba ayant fui en Angola à cause de la guerre civile qui depuis longtemps fait rage dans l'ensemble du Shaba. La LSCR estime qu'au moins 50 000 des réfugiés katangais vivent dans un dénuement total.

Par ailleurs, le Canada a octroyé \$50 000 au CICR afin de permettre à cet organisme de soulager les besoins pressants d'environ 300 000 habitants somaliens de l'Ogaden éthiopien qui ont dû quitter les villes pour chercher refuge à la campagne, à la suite de troubles militaires.

Le CICR recevra en outre une subvention de \$110 000 qui lui permettra de consolider son rôle traditionnel de protecteur des prisonniers de guerre et des détenus politiques, et de pourvoyeur d'aide à leurs familles. Les besoins de la région à cet égard ont considérablement augmenté en raison de l'importance accrue des mouvements de libération.

Accord canado-japonais en matière de pêche

A la fin du mois d'avril, le Canada et le Japon ont signé à Tokyo un accord sur leurs relations mutuelles de pêche. L'accord, signé par le vice-ministre administratif des Affaires étrangères, M. Keisuke Arita, et l'ambassadeur du Canada au Japon, M. Bruce Rankin, est entré en vigueur immédiatement.

L'accord fixe les modalités devant régir la poursuite des opérations de pêche des navires japonais, sous l'autorité canadienne et conformément aux règlements du Canada, dans les régions sous juridiction canadienne des pêches, pour partie du surplus des ressources nécessaires aux besoins canadiens. L'accord comprend des dispositions ayant trait à la détermination par le gouvernement du Canada des quotas devant être alloués aux navires du Japon, ainsi qu'à l'obligation par ce dernier de se conformer aux mesures de conservation établies par le Canada. L'accord fait également référence à l'intérêt spécial du Canada quant aux ressources halieutiques de la région qui se trouve au-delà et immédiatement adjacente à la zone canadienne des 320 km.

Il s'agit du cinquième accord incorpo-

rant ce principe depuis l'extension de la juridiction canadienne des pêches à 320 km; des accords similaires ont été négociés avec Cuba, la Roumanie, la République démocratique allemande et la Bulgarie. Il s'agit également du douzième accord régissant la pêche étrangère dans la zone de pêche canadienne.

M. Chrétien, président de la BID

Le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, a été élu récemment président du Conseil des gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement (BID), au cours de la réunion annuelle de la Banque, à Vancouver.

La réunion, la première tenue en dehors de l'Amérique Latine et des États-Unis, comptait plus de 2 000 délégués et observateurs venant de 41 pays membres.

En plus de présider les séances officielles, M. Chrétien aura des réunions bilatérales avec les leaders des pays d'Amérique Latine et s'entretiendra avec les représentants d'entreprises financières et industrielles dans le but de promouvoir le commerce canadien dans les marchés latino-américains.

La BID, dont l'actif se chiffre à \$16 milliards et le programme de prêts annuels s'élève à \$2 milliards, est l'une des plus grandes institutions de financement du développement au monde. La Banque finance des projets de développement économique et social dans les Caraïbes et dans les Amériques centrale et méridionale. Le Canada en est le cinquième pays donateur en importance.

La Banque a également des rapports financiers avec bon nombre d'institutions financières canadiennes et mobilise d'importantes sommes d'argent par le biais des banques canadiennes, celles-ci comptant parmi les principaux participants au programme de financement commercial des projets de la BID.

Toutes les municipalités rurales du Québec sont admissibles au PAREL

Les municipalités dont la population ne dépasse pas 2 500 habitants seront admissibles au Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) et l'aide financière de la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) sera de \$20 millions en 1978, contre \$7,7 millions en 1977.

Le programme offre des fonds aux familles qui veulent restaurer leur logement afin de lui redonner un niveau satisfaisant de sécurité et de salubrité. Des prêts pouvant atteindre \$10 000 par unité sont octroyés à des taux d'intérêt préférentiel. Le remboursement du capital et des intérêts s'échelonne sur une période de vingt ans maximum. Des remises pouvant atteindre jusqu'à \$3 750 sont également offertes aux emprunteurs s'ils répondent aux critères d'admissibilité.

Le PAREL a permis, en 1977, la restauration de 1 442 unités de logement en milieu rural alors que 62 municipalités avaient été désignées pour son application. L'aide financière accordée par la

SCHL représentait \$7,7 millions dont \$4,7 millions non remboursables. Au total, la SCHL a octroyé \$55 millions au Québec pour l'application des divers programmes de rénovation et de restauration prévus par la Loi nationale sur l'habitation, au cours de l'année 1977.

En annonçant la nouvelle, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, M. Ouellet, a déclaré: "En acceptant que le PAREL s'applique à toutes les petites municipalités du Québec, nous sommes conscients que nous créons des espoirs chez les familles qui vivent dans ces localités...le programme s'échelonne sur cinq ans... La SCHL accordera la priorité aux maisons requérant le plus de réparations et par la suite privilégiera les logements occupés par les familles à faible revenu, les familles nombreuses et les personnes âgées. Des représentants municipaux travailleront en étroite collaboration avec les agents de la SCHL afin d'identifier ces besoins prioritaires, et ce, dans chaque localité".

Stage de perfectionnement offert à des professeurs de l'Ontario

Vingt-cinq professeurs de français, langue maternelle ou langue seconde, de l'Ontario pourront participer à un programme de perfectionnement professionnel dans le cadre du programme d'échanges éducatifs et culturels avec la France. Ce programme sera offert à Grenoble du 1er au 25 août.

Perfectionnement des techniques de diagnostic à l'aide d'iode radioactif

Une équipe de scientifiques de l'Université de la Colombie-Britannique a reçu une subvention de plus de \$150 000 qui leur permettra de produire de l'iode radioactif sous une forme pouvant être utilisée dans des hôpitaux de quatre villes canadiennes. Cet iode radioactif permettra aux spécialistes en médecine nucléaire d'accroître de façon sensible le nombre d'états pathologiques qu'on peut diagnostiquer par des moyens radioactifs.

Ce projet pilote, financé par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, a été entrepris par des scientifiques rattachés à TRIUMF, cyclotron de \$32 millions de l'Université de la Colombie-Britannique, et par des spécialistes en médecine nucléaire qui enseignent à l'Université tout en travaillant à l'Hôpital général de Vancouver.

Le Dr Don Lyster, membre de la faculté des sciences pharmaceutiques de l'Université de la Colombie-Britannique qui travaille à l'Hôpital général de Vancouver, a déclaré que l'objectif du groupe était d'aménager, d'ici six mois, un laboratoire et des installations de production à TRIUMF.

Le cyclotron TRIUMF de l'Université de la Colombie-Britannique produira de l'iode¹²³, isotope radioactif dont la période de désintégration dure 13 heures. Cela signifie qu'au bout de cette période l'iode radioactif aura perdu la moitié de son activité.

Le Dr Lyster devra résoudre entre autres le problème du transport de l'iode radioactif aux hôpitaux canadiens où il sera utilisé à des fins de diagnostic par des spécialistes en médecine nucléaire.

"L'iode¹²³ que nous transporterons par avion de Vancouver perdra la moitié de son activité au bout de 13 heures, a-t-il dit. Par conséquent, la solution non diluée qui peut être utilisée à Vancouver pour dix malades, par exemple, ne peut être utilisée que pour cinq malades 13 heures plus tard.

Pour employer au mieux cet iode radioactif, les autres hôpitaux canadiens devront prévoir un horaire de traitement très précis."

L'iode radioactif sera utilisé à l'Hôpital général de Vancouver et sera envoyé au W.W. Cross Cancer Institute à Edmonton, au Centre des sciences de la santé de l'Hôpital général de Winnipeg, et au Hospital for Sick Children de Toronto.

Le Dr Robert Morrison, chef de la division de la médecine nucléaire à l'Hôpital général de Vancouver et professeur associé de pathologie de la faculté de médecine de l'Université de la Colombie-Britannique, a déclaré que l'iode radioactif permettrait à sa division d'effectuer un nombre beaucoup plus grand d'examen diagnostiques.

"Actuellement, a-t-il déclaré, la médecine nucléaire utilise surtout un élément radioactif appelé le technétium^{99m}, produit de désintégration du molybdène radioactif dont la durée radioactive est de six heures". On donne aux malades des doses très faibles de technétium, qui a été chimiquement lié à une substance qui se concentre dans des endroits spécifiques et dans des systèmes d'organes à l'intérieur du corps humain.

"S'étant logé à un endroit du corps, le technétium émet des rayons *gamma* qui sont captés par une caméra spéciale de la division de la médecine nucléaire de l'Hôpital général de Vancouver. Les appareils gammagraphiques produisent un scintigramme, négatif photographique qui ressemble un peu à une plaque pour rayon-X.

"Lorsque l'organe est cancéreux, des changements de position, de forme et de fonction localisés paraissent sur le scintigramme. Si on lie le technétium à une autre molécule qui a une affinité pour l'os, le scintigramme indiquera d'importants dépôts de radioactivité autour d'une tumeur, parce que le cancer stimule la croissance osseuse.

"Le technétium, toutefois, comporte certains désavantages. "C'est un élément artificiel fabriqué dans des réacteurs à fission tel celui de Chalk River en Ontario, a déclaré le Dr Morrison. Les propriétés chimiques très spéciales du technétium limitent le nombre d'examen diagnostiques que nous pouvons effectuer.

"Par exemple, certains corps chimiques ont une affinité pour le foie. Liés au technétium, toutefois, ils refusent de se concentrer dans cet organe. La liaison de cette substance au technétium change complètement ses propriétés et le corps ne l'assimile plus."

Grâce à l'iode radioactif, les spécialistes en médecine nucléaire pourront obtenir des scintigrammes d'un beaucoup plus grand nombre d'organes. "Nous connaissons depuis cent ans les propriétés et la

constitution chimique de l'iode, mais nous en savons peu sur le technétium, découvert assez récemment."

"A l'aide de l'iode¹²³, nous pourrions détecter les caillots de sang et les maladies du cœur par la scintigraphie, parce que nous pouvons lier l'iode radioactif à des molécules que ce processus laisse inchangées et qui seront acceptées par le corps. En outre, le niveau de radiation sera très réduit et nous obtiendrons un scintigramme bien meilleur que celui obtenu à l'aide d'une autre forme d'iode radioactif, l'iode¹³¹, autre isotope à usage répandu en médecine nucléaire."

"L'iode¹²³ ne remplacera pas entièrement le technétium en médecine nucléaire, a ajouté le Dr Morrison. Les deux éléments se complètent et l'iode¹²³ nous permettra d'effectuer un nombre plus grand d'examen diagnostiques."

La Compagnie des travailleurs d'été

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a fait connaître à la mi-avril les détails concernant la Compagnie des travailleurs d'été, élément de la stratégie d'emploi du gouvernement fédéral pour 1978.

Les fonds de la Compagnie sont de l'ordre de \$12 millions. On prévoit que le programme fournira près de 5 700 emplois, soit environ 67 000 semaines de travail dans le cadre de 650 initiatives réparties à travers les provinces, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Ces 5 700 emplois seront attribués en dehors de la Fonction publique, et en particulier dans les régions où le taux de chômage est le plus élevé.

Le programme, auquel participent activement 20 ministères, a été mis au point dans le cadre élargi du Programme d'emplois d'été pour les jeunes du Canada (connu autrefois sous le nom de Programme des activités et de l'emploi d'été des étudiants, PAEEE). Les ministères ou les organismes engageront par contrat des directeurs de projet qui deviendront les employeurs des participants.

Les activités auxquelles les jeunes participeront relèvent de la compétence et du domaine d'intérêt des ministères et des organismes fédéraux. Elles touchent plusieurs des priorités gouvernementales: la conservation de l'énergie; la prévention de la délinquance juvénile; la sensibilisation aux problèmes de l'environnement et la promotion du conditionnement physique.

La FILM 1978 sous le signe de la communication



Vue générale de la FILM.

La quatrième Foire internationale du livre de Montréal (FILM) s'est tenue du 12 au 14 avril, sous le signe de la communication: communication entre l'industrie du cinéma et le monde littéraire; communication entre les trois Amériques (Centrale, du Nord et du Sud).

Cette année, 302 exposants individuels, venus de 27 pays, étaient présents à la FILM qui a accueilli 5 312 spécialistes du monde de l'édition et du cinéma venus de 40 pays. Notons qu'il s'agissait cette année d'une foire de droits ouverte seulement aux personnes travaillant dans le domaine du livre et celui du cinéma.

La Foire internationale du livre de Montréal, société sans but lucratif, travaille en étroite collaboration avec les organismes professionnels canadiens de l'édition, et avec le concours du gouvernement du Canada et de la ville de Montréal.

Elle a deux objectifs principaux: commerciaux (achat et cession de droits d'édition, coéditions et coproductions, marketing et diffusion de produits du livre); professionnels (rencontres interprofessionnelles portant sur l'évolution des techniques de l'édition, échange de droits éditoriaux et négociations de coéditions internationales).

Bilan après trois ans

Cette année marquait la troisième année d'existence de la Foire; les organi-

sateurs en ont profité pour faire un bilan des activités de la FILM et pour en évaluer les résultats. Ils en sont arrivés à la conclusion qu'il fallait spécialiser la Foire, lui donner un caractère spécifique l'identifiant et la définissant au niveau international; ainsi sont nés les deux "thèmes" qui sont plutôt deux nouvelles vocations de la FILM: La Foire des Amériques – Le Livre et le cinéma.

En effet, la FILM 1978 a posé les jalons que les foires ultérieures viendront renforcer afin de faire de Montréal un lieu de rencontre privilégié de l'édition pour les trois Amériques, un lieu où se discuteront toutes les grandes questions touchant les droits d'adaptation du livre au film et du film, ou de la série télévisée, au livre.*

La Foire était donc cette année exclusivement réservée aux spécialistes de l'édition. Cependant, devant l'immense succès qu'avaient connu les Foires précédentes auprès du public, le Conseil supérieur du livre a décidé d'organiser, au mois de novembre, un Salon du livre pour le grand public. De caractère francophone, l'on y présentera un éventail complet de la littérature québécoise mais les éditeurs de tous les pays pourront aussi exposer leurs livres publiés en d'autres langues que le français.

* Ces thèmes ont fait l'objet de deux panels au cours de la FILM.

Don du Canada au Programme du Commonwealth pour la jeunesse

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, a annoncé le 6 avril que le Canada donnerait \$1 million au Programme du Commonwealth pour la jeunesse au cours des deux prochaines années. Cet engagement a été réitéré par le chef de la délégation canadienne, M. Robert Daudlin, député, au cours de la réunion biennale du Conseil du Commonwealth pour la jeunesse qui a eu lieu récemment à Ottawa.

Depuis la création de ce programme, en 1973, le gouvernement canadien lui a fourni près de \$2 millions.

Travailleurs saisonniers antillais

Des protocoles d'entente concernant les travailleurs saisonniers du Commonwealth ont été signés entre le gouvernement canadien et ceux de la Jamaïque, de Trinité et Tobago, de la Barbade, de Grenade, des États associés des Antilles et de Montserrat.

Les ententes resteront en vigueur pendant trois ans et seront reconduites par décision mutuelle.

"Les principes qui étaient le mouvement des travailleurs sont explicités dans le protocole et assurent ainsi une gestion plus propice du Programme. Les travailleurs oeuvreront dans le secteur agricole canadien au cours de périodes durant lesquelles les travailleurs canadiens ne sont pas disponibles, facteur qui est déterminé par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. En outre, il est également prévu que les travailleurs recevront des logements et une rémunération convenables ainsi qu'un traitement équitable", a déclaré le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Bud Cullen, en annonçant récemment la signature de ces protocoles d'entente.

Les protocoles viennent confirmer l'existence d'un programme institué en 1966, en vertu duquel des travailleurs antillais saisonniers entrent au Canada pour occuper des emplois agricoles lorsque des travailleurs canadiens ne sont pas disponibles.

Alors qu'en 1976, 4 875 Antillais étaient venus travailler au Canada dans le cadre de ce programme, ils étaient seulement 4 400 en 1977 car les Canadiens étaient disponibles en plus grand nombre.

Cinquantenaire de l'Institut canadien des affaires internationales

A l'occasion du cinquantième de la création, le 30 janvier 1928, de l'Institut canadien des affaires internationales, des manifestations sont organisées à travers le Canada. Celles-ci ont débuté le 29 janvier par la rencontre de Toronto, au cours de laquelle un banquet a réuni une centaine de membres, leurs amis et des personnalités.

A cette occasion, une conférence a été prononcée par M. K. Goldschlag, sous-secrétaire d'Etat suppléant aux Affaires extérieures, sur le concept de souveraineté dans un monde en évolution (The notion of sovereignty in an evolving world system). Le même soir s'est tenue une réunion des membres et le lendemain une réunion du Conseil national. Les Québécois francophones membres de l'Institut étaient représentés par: Mme A. Jacomy-Millette, représentant M. A. Legault, directeur général du Centre québécois des relations internationales (CQRI), et directeur administratif associé de l'Institut canadien des affaires internationales (ICAI), et MM. Paul Beaulieu, président en exercice de la section régionale de Montréal, Pierre F. Côté, président de la section de Québec, et Napoléon Leblanc, vice-président de l'ICAI et président du CQRI.

L'Institut organisera à Toronto, du 8 au 11 juin, une Conférence centrée sur l'avenir du Canada, en tant que pays industriel dans un monde interdépendant.

Les forêts, réponse aux besoins énergétiques du Canada

L'énergie des forêts pourrait fournir jusqu'à 25 p.c. de l'énergie dont aura besoin le Canada d'ici la fin du siècle, a déclaré le ministre de l'Environnement, M. Len Marchand.

Le 4 avril, prononçant un discours devant des professeurs et étudiants de la faculté de foresterie et d'environnement de l'Université Yale, M. Marchand a précisé que l'élément principal de cette



Parc national de Yoho (C.-B.)

possibilité serait l'emploi du méthanol comme carburant liquide pour le transport routier.

Il a cependant signalé les dommages que pourrait causer à l'environnement "la récolte des forêts" pour la fabrication du méthanol. "Il faudra faire de nouvelles études, dit-il, pour apprendre à exploiter l'énergie des forêts sans provoquer de désastres écologiques."

D'autre part, M. Marchand est disposé à étudier avec les provinces la possibilité de mettre au point et de financer un programme destiné à protéger les forêts lorsque les invasions de la tordeuse des bourgeons de l'épinette prennent des proportions catastrophiques.

L'on utilise ou essaie actuellement une quinzaine de méthodes de lutte contre la tordeuse. Ces méthodes font appel aux pesticides, aux parasites, à une bactérie qui attaque la tordeuse et, enfin, à un attractif sexuel qui désoriente la reproduction de la tordeuse.

M. Marchand pense que ces nouvelles méthodes permettront de diminuer l'emploi des pesticides.

Données préliminaires sur les mises en chantier (mars)

D'après des chiffres préliminaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement, les mises en chantier au cours du mois de mars, compte tenu des facteurs saisonniers, représentaient un taux annuel de 288 500 logements pour toutes les régions. Le taux définitif pour le mois de février était de 295 100.

Le nombre réel de logements commencés au cours du mois de mars dans les régions urbaines s'est élevé à 13 665 soit 42 p.c. de plus que le total de 9 640 enregistré pour le même mois, l'année précédente.

Les mises en chantier de maisons unifamiliales au cours du mois de mars ont atteint le chiffre de 3 550 par rapport à 3 429 pour la période correspondante de 1977, soit une augmentation de 4 p.c. Le nombre d'habitations groupées dans les bâtiments multifamiliaux s'est chiffré à 10 115, une augmentation de 63 p.c. par rapport au chiffre de 6 211 pour la même période de l'an dernier.

Le taux annuel estimatif des mises en chantier au cours du premier trimestre de 1978 est de 293 900 unités par rapport à 251 200 unités au cours du quatrième trimestre de 1977.

Ouverture d'un nouvel hôpital à Laval grâce à une subvention du Fédéral

Au début du mois d'avril avait lieu à la Ville de Laval (près de Montréal), l'inauguration de la Cité de la santé, nouvel hôpital universitaire rattaché à l'Université de Montréal.

La subvention de \$16 millions versée à ce centre de formation de personnel sanitaire et de recherche, a été rendue possible grâce à la Caisse fédérale d'aide à la santé.

Le centre contiendra 335 lits et pourra accueillir, chaque année, 75 médecins stagiaires. Il pourra ainsi, chaque année, traiter quelque 275 000 personnes dans des cliniques externes (soit la totalité de la population de Ville de Laval) et son service d'urgence pourra prendre soin de 50 000 cas.

Toutefois, la Cité de la santé est plus qu'un hôpital équipé d'installations les plus modernes. C'est un centre communautaire où l'on mettra l'accent sur la prévention, la santé communautaire et de meilleurs modes de vie, tels que prônés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. L'on soignera l'individu en tenant compte de son milieu familial et social.

Le gouvernement fédéral paie la moitié des coûts de construction et d'installation du Centre, l'autre moitié est défrayée par les deux autres ordres de gouvernement (municipal et provincial).

Mme Monique Bégin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, assistait à l'inauguration.

La chronique des arts

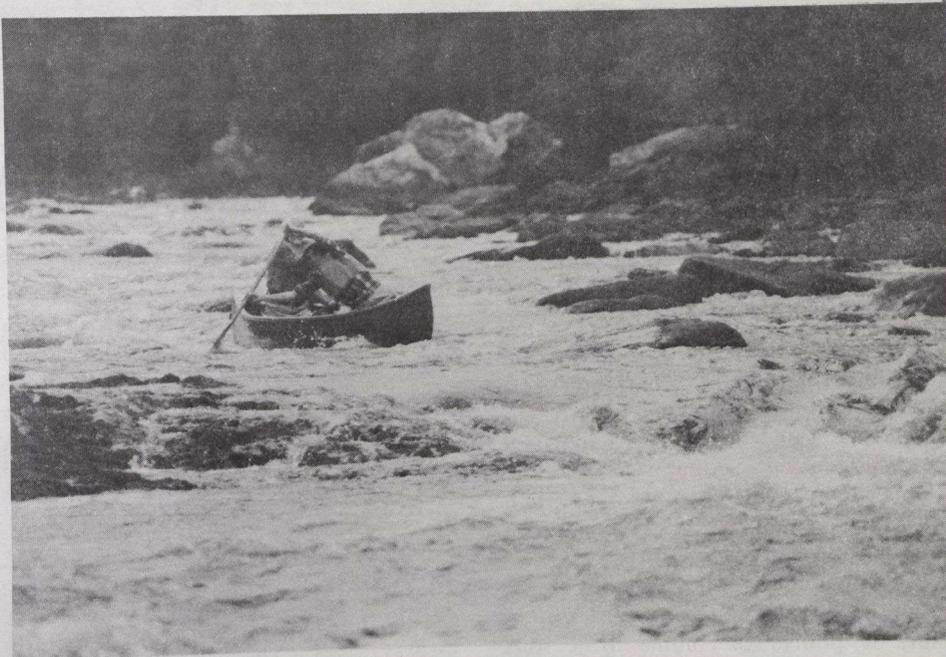
"L'aviron qui nous mène", film de Bill Mason

Dernièrement était présenté en première à Montréal un film de Bill Mason réalisé par l'Office national du film, *L'Aviron qui nous mène*, somme technique et poétique de l'art du canotage en rivière.

Bill Mason a été rendu célèbre par ses études cinématographiques sur le loup (*La Fin d'un mythe, Au pays des loups*); mais un de ses tout premiers films, cependant, racontait les aventures d'un petit canot de bois sculpté qui va des sources d'un ruisseau jusqu'à la mer.

Revenant à ce premier thème, Bill Mason qui est un coureur de bois et un maître-canoteur, nous entraîne dans des aventures dont il est lui-même la vedette avec son fils Paul. Il nous emmène sur les eaux vertes ou blanches de ces rivières sauvages qui abondent au Canada, dernières voies privilégiées pour ceux qui aiment la solitude.

L'Aviron qui nous mène est un film en couleurs de 16 mm, divisé en quatre volets: *Solo élémentaire, Solo en eaux vives, Double élémentaire, Double en eaux vives*. L'ensemble constitue un véritable cours de canotage, adapté aussi bien pour le mordu des rivières sauvages que



ONF

Double en eaux vives.

pour l'amateur du dimanche. Les techniques sont expliquées à fond, et illustrées grâce à des séquences d'animation ou de surimpression remarquables. Humoristique, précis et vivant, le commentaire nous invite à nous rapprocher de la nature encore intacte. La musique enlevante s'accorde aux rythmes de l'eau, calme,

fluide, ou forte et rugissante. Les lieux de tournage sont grandioses. Le film a été tourné entre Ottawa et le Lac Supérieur, dans le nord du parc Algonquin, sur les rivières Petawawa, Madawaska et Sand, et à Old Woman Beach (Lac Supérieur), en Ontario, et sur les rivières Picinoc et French au Québec.

Concours de poésie et de prose de l'AEFO

L'association des enseignants franco-ontariens (AEFO) organisait récemment, dans le cadre du Festival de la culture franco-ontarienne, un concours de poésie et de prose ouvert à tous les étudiants francophones des écoles secondaires de l'Ontario.

Le premier prix de poésie pour les étudiants des 9e et 10e années a été attribué à Mlle Lucie Martin, de l'école Champlain, à Ottawa; le gagnant, dans la catégorie 11e-13e années, est M. Denis Saint-Jean, de l'école Franco-Cité, de Sturgeon Falls.

Dans la catégorie prose, le premier prix est allé à Mlle Lynne Da Sylva, de l'école Gameau, à Orléans (9e-10e années) et à Mlle Denise Lalonde, de l'école La Citadelle de Cornwall (11e-13e années).

Ces étudiants ont reçu chacun un prix de \$150. De plus, le Service culturel de l'ambassade de France a fait don de livres à tous les gagnants.

Le gagnant du second prix de poésie



P. Chiasson

M. Philippe Sassier, du service culturel de l'ambassade de France, remettant les volumes à Laurent Grenier.

(11e - 13e années) est un élève de l'école secondaire de la Salle à Ottawa, M. Laurent Grenier, qui a présenté un poème intitulé *Cantate pour trois voix*.

M. Grenier n'en est pas à ses débuts en poésie, il a déjà publié un recueil sous le titre *Aussi longtemps que je vivrai, Amour, je t'aimerai* et il a terminé la rédaction de deux autres recueils qui seront bientôt publiés.

M. Grenier est venu à la poésie à la suite d'un accident qui l'a laissé paralysé; il trouva en elle un moyen vital d'expression et le goût d'écrire.

Au cours d'une cérémonie qui a eu lieu à l'école, M. Laurent Grenier a reçu en plus des \$100 offerts par l'AEFO, une somme de \$50 que lui a remis M. Jean-Marc Cantin, conseiller en orientation à l'école de la Salle, au nom des enseignants de l'unité régionale d'Ottawa-Carleton. Enfin, M. Philippe Sassier, du service culturel de l'ambassade de France, donnait à son tour trois livres au jeune poète à qui l'on souhaite beaucoup de succès.

Dépôt en Chambre... (suite de la p. 2)

victime pour le blâme associé au viol en tant qu'infraction sexuelle, à sa peur de la publicité, au sentiment qu'éprouve la victime de devoir autant que l'accusé se justifier devant la justice. Afin d'atteindre cet objectif, je propose donc pour fins de discussion un projet qui souligne que le viol est d'abord un acte de violence."

Le Code sera modifié de façon qu'une personne qui commet un acte de violence sexuelle (avec ou sans pénétration) soit inculpée d'attentat à la pudeur ou d'attentat grave à la pudeur. Pour l'attentat à la pudeur, la peine maximum est portée à 14 ans d'emprisonnement, et pour l'attentat grave à la pudeur le maximum sera l'emprisonnement à perpétuité.

La loi déposée propose que les époux vivant séparés ne puissent plus être à l'abri de poursuites comme ils le sont présentement sous le régime de l'article sur le viol.

La disposition actuelle permettant que la cour ordonne de ne pas publier l'identité et la déposition de la victime sera renforcée de façon à protéger les victimes des conséquences défavorables résultant parfois de la publicité. Le Code criminel, qui auparavant assujettissait l'octroi d'une ordonnance de non-publication à la discrétion de la cour, sera modifié de façon à obliger la cour à rendre l'ordonnance dès lors que le poursuivant ou la victime le demande. De plus, la cour sera tenue d'informer la victime de son droit de demander une telle ordonnance à la cour.

La Commission de réforme du droit va préparer un document de travail sur les infractions sexuelles en général. C'est avec plaisir que je lirai les recommandations de ce document; j'ai confiance que celles-ci seront prêtes assez tôt pour qu'on puisse les étudier et les incorporer aux projets de loi", a dit M. Basford.

Hebdo Canada est publié par la Direction des services de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant au rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.

Reste en vigueur la restriction apportée, en 1975, au Code, selon laquelle on ne peut pas attaquer la conduite sexuelle antérieure de la victime sauf si un juge conclut de façon précise qu'un contre-interrogatoire à ce sujet est pertinent et nécessaire pour décider l'affaire comme il se doit.

A ce sujet, M. Basford a déclaré: "Je me préoccupe particulièrement de la publicité qui touche la victime et le prévenu en matière d'infractions sexuelles. En 1975, le Code criminel a été modifié de façon à limiter le droit de contre-interroger la victime dans une affaire de viol. L'étude des effets de cette disposition nouvelle n'est pas encore terminée. Il faut espérer que le travail de la Commission de réforme du droit permettra à cette dernière de faire d'autres recommandations sur le sujet de la conduite sexuelle antérieure des victimes et du degré de publicité qu'il convient de tolérer à l'endroit des victimes et des prévenus, puisque, dans bien des cas, une telle publicité risque d'être dommageable et ne sert en rien l'intérêt public.

Nouvelles brèves

Le 6 mai, en demi-finale de la coupe Stanley, les Canadiens ont battu les Maple Leafs de Toronto par 6 à 1; une seule autre victoire leur permettra de participer à la finale. De leur côté, les Flyers de Philadelphie ont battu les Bruins de Boston par 3 à 1. Les Bruins mènent maintenant 2 à 1 la série "demi-finale 4 de 7" qui les oppose aux Flyers.

Les deux quotidiens montréalais, *La Presse* et *Montréal Matin*, qui étaient paralysés par une grève depuis plusieurs semaines, sont à nouveaux publiés.

Le premier ministre a annoncé le 13 avril la nomination de M. Henry Pybus Bell-Irving, de Vancouver, au poste de lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique. Il succède à M. Walter Stewart Owen.

Les sociétés ferroviaires du Canada ont transporté 18,3 millions de tonnes (16,6 millions t) de marchandises payantes au cours de janvier, un gain de 8 p.c. sur janvier 1977. Le trafic en provenance des embranchements américains a décliné de 19,8 p.c. à 1,4 million de tonnes (1,3 million t). Les désignations ayant enregistré des gains importants sur l'an dernier sont le charbon (96,9 p.c.); les céréales autres que le blé (66,6 p.c.); le mazout

(21,3 p.c.); la potasse (18 p.c.) et le minéral de fer (14,9 p.c.). Les chargements d'alumine ont réalisé des gains importants sur l'an dernier, suite à la grève qui avait paralysé cette industrie à la fin de 1976 et au début de 1977. Au cours de la période, des baisses sensibles ont été enregistrées pour les pommes de terre (-56,7 p.c.); les autres légumes (-46,7 p.c.) et le bétail (-26,9 p.c.).

Le Conseil du Trésor a autorisé une subvention de \$4,2 millions à l'Otineka Development Corporation de Le Pas (Manitoba). Cette Corporation est l'entière propriété de la bande indienne Le Pas. Elle exploite le centre Otineka, premier centre commercial régional indien du Canada. L'entreprise est un grand centre de commerces de détail qui dessert une population d'environ 16 000 personnes. La subvention permettra de réduire la dette de la Société et d'assurer la viabilité du centre commercial Otineka.

La société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée a décidé de construire une nouvelle usine au Centre de coulée Arvida, aux installations de Jonquière (Québec). Il s'agit d'un vaste projet de modernisation et de mise sur pied d'une nouvelle technologie qui permettra de répondre à la demande croissante de lingots de laminage et de filage. Le coût prévu est de \$ 18 millions.

Le Programme des Affaires indiennes et esquimaudes portera désormais le nom de Programme des Affaires indiennes et inuit. On compte aujourd'hui plus de 22 000 Inuit groupés en petites collectivités dans les Territoires du Nord-Ouest, au Labrador et au nord de la province de Québec. Les Inuit ont une culture commune et parlent tous une même langue, appelée inuktitut; plusieurs dialectes régionaux en sont dérivés. Le Programme des Affaires indiennes et inuit ne dessert directement que les quelque 4 000 Inuit du Nord québécois. Les autres relèvent du gouvernement des T.N.-O. et du Programme du Nord canadien.

Une initiative visant l'éducation des enfants sourds est actuellement mise en place à Terre-Neuve. Environ 26 familles dans lesquelles se trouve un enfant sourd ont reçu du matériel (téléviseur de contrôle, bandes video et appareils auditifs) qui les aidera, chez eux, à résoudre les problèmes que pose l'éducation d'un enfant sourd et, en particulier, à apprendre à l'enfant comment communiquer avec les autres.